

Paris, le 5 juillet 2018

## Docteur junior : un moyen pour fermer le secteur 2 ?

La création du statut de « docteur junior », dans le décret publié aujourd'hui au Journal Officiel, s'inscrit dans la réforme du troisième cycle des études de médecine lancée en 2016.

Cette année de « docteur junior » ne doit pas se faire au détriment de la durée habituelle de l'internat phase 1 et phase 2. Il doit s'agir d'un temps supplémentaire qui doit s'appliquer à toutes les spécialités, notamment la cardiologie, la gastro-entérologie et la néphrologie. Ceci doit passer par un investissement financier afin de préserver les postes actuels d'assistants et de chefs de cliniques. En l'absence d'investissement, le « docteur junior » pour tous, va entraîner le clinicat pour personne !

Cette phase 3 des études médicales, tout comme les phases 1 et 2, doit aussi être ouverte au secteur libéral. Cela passe par une qualité de formation garantie et donc par la mise en place d'une maîtrise de stage universitaire ouverte à toutes les spécialités.

Cette ouverture sur l'exercice libéral est une condition indispensable à la sauvegarde d'une médecine libérale de qualité.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président  
06 07 86 08 83  
[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal  
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08  
[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*